



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 21 mars 2018

## **La Commission souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en établissant un dialogue avec les centres de la petite enfance et de la famille**

La Commission des droits de la personne du Manitoba souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale chaque année en renouvelant son engagement à éliminer la discrimination fondée sur l'ascendance, la couleur, la race, la nationalité et l'origine ethnique.

La discrimination contre les Manitobains fondée sur leur ascendance et leur race est encore présente dans les milieux de travail, le logement et l'accès aux services. Toutefois, la Commission est consciente que de nombreuses personnes choisissent de ne pas entreprendre le processus de plainte officiel en vertu du *Code des droits de la personne*. Par conséquent, la Commission redouble d'efforts pour éduquer le public au sujet des droits et responsabilités prévus dans les dispositions législatives provinciales sur les droits de la personne.

La Commission établit le dialogue avec les centres de la petite enfance et de la famille situés à Winnipeg qui travaillent auprès de clients provenant de communautés racialisées et marginalisées en vue d'offrir des séances éducatives sur les droits de la personne. Les séances ont pour objet d'aider le personnel et les clients à repérer les problèmes de discrimination et à les résoudre.

Cette initiative fait partie du projet « Making Connections » de la Commission. Annoncé il y a deux ans aujourd'hui, le projet met l'accent sur le repérage des obstacles auxquels font face les peuples autochtones et les nouveaux arrivants. Sur les conseils de son Council of Elders, la Commission travaille à établir des relations dans les collectivités de toute la province et à participer à la réconciliation. S'inspirant d'un modèle similaire qui demande conseil aux personnes ayant fait l'expérience de discrimination, la Commission approfondira le dialogue avec les communautés de nouveaux arrivants au cours des deux prochaines années.

« Nous avons tous un rôle à jouer pour modeler notre société. La discrimination affecte la dignité d'une personne. Si nous connaissons les protections légales dont nous disposons, nous sommes mieux équipés pour attirer l'attention vers ce comportement lorsque nous le voyons. Les organismes et les groupes de défense des droits de la personne sont une partie de la solution, mais chacun de nous a la responsabilité de défendre les valeurs du respect et de la compréhension tous les jours. Le *Code des*

*droits de la personne* est fondé sur ces valeurs », précise Diane Dwarka, du Conseil des commissaires aux droits de la personne.

La Commission établira le dialogue avec les centres de la petite enfance et de la famille à l'extérieur de Winnipeg à compter de l'automne 2018.

Pour en savoir plus, consultez le site [www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html).  
Pour organiser une entrevue, veuillez communiquer avec George Sarides, directeur général adjoint, au 204 945-5815 ou à l'adresse [hrc@gov.mb.ca](mailto:hrc@gov.mb.ca).